



SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIES



RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Animation du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Cette opération a bénéficié du soutien financier de

INTRODUCTION

Le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire (SMIDDEST) assure l'animation et le secrétariat administratif du SAGE, pour le compte de la CLE, depuis 2005.

Ce rapport détaille l'animation et les travaux réalisés pendant l'année 2020.

#1/ MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CLE

L'année 2020 fut marquée par les élections municipales – ce processus a vu le renouvellement d'une partie des élus municipaux et par conséquent certains membres de la Commission Locale de l'Eau ont vu leurs délégations prendre fin. En effet, les personnes cessent d'être membres si elles perdent les fonctions en considération desquelles elles ont été désignées.

Dans ce contexte Monsieur Plisson s'est retiré de la présidence de la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde et des milieux associés. La présidence est revenue à Monsieur Bouchon dans l'attente de la nouvelle composition de la CLE.

La nouvelle composition de la CLE est définie par les préfetures de Gironde et de Charente-Maritime. Le contexte sanitaire et le report des élections municipales ont perturbé le calendrier initial ainsi la nouvelle composition de la CLE et l'élection du Président(e) et des vice-Président(e)s n'ont pu se dérouler en 2020.

Dans l'attente de l'arrêté préfectoral, le bureau de la CLE suit l'avancé du SAGE et les dossiers Loi sur l'eau durant le dernier semestre de l'année 2020.

#2/ PRINCIPALES MISSIONS D'ANIMATION EN 2019

Le SAGE a été approuvé le 30 août 2013 par le Préfet de Gironde et la Préfète de Charente-Maritime, en présence de Philippe MARTIN, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

L'année 2020 constitue donc la septième année pleine de mise en œuvre du SAGE. Le programme d'actions 2020, adopté à l'unanimité par la CLE le 20 février 2020, a été mis en œuvre.

La crise sanitaire du COVID-19 et le confinement ont considérablement perturbé et retardé le programme d'actions initialement prévu. Ainsi de nombreuses actions, réunions furent reportées. Néanmoins certaines missions ont été lancées et les principales missions menées ont été de :

- Suivre l'avancement du SAGE et l'historique ;
- Préparer et animer des réunions de la CLE et du Bureau de la CLE ;
- Finaliser la synthèse et médiation des connaissances sur le bouchon vaseux ;
- Suivre le projet CONTROL sur les contaminants chimiques ;
- Lancer l'étude état des pratiques de gestion des eaux à bord des navires sur l'Estuaire ;
- Installer le comité de suivi du plan de gestion des sédiments ;
- Organiser le séminaire « Données estuaire » ;
- Coordonner et rédiger des analyses techniques et avis Loi sur l'Eau ;

- Représenter le SAGE Estuaire sur le territoire et en dehors ;
- Rencontrer des partenaires du territoire : parc naturel, syndicat de bassins versants, scientifiques, Département, Agence de l'Eau... ;
- Réaliser le secrétariat de la CLE, mise à jour du site internet.

Depuis 2013, le SMIDDEST a développé pour la CLE une mission « zones humides et bassins versants », volet du SAGE qui représente une quantité de travail conséquente (inventaires de zones humides particulières, mesures compensatoires, accompagnement aux porteurs de projets, développement d'outils méthodologiques...). L'animation et les actions menées dans ce cadre font l'objet d'un rapport d'activité distinct, même si ces missions sont menées en collaboration avec l'animateur du SAGE.

#3/ REUNIONS ORGANISEES

// REUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

⇒ Vingt septième réunion de la CLE : le 20 février 2020

Présents ou représentés : 31 membres sur 88

- Validation de documents.
 - Compte-rendu de la dernière réunion de la CLE.
- Bilan synthétique de l'avancement du SAGE.
- Présentations des études / actions menées par les partenaires sur le territoire :
 - Etude « Valorisons les rives de l'Estuaire de la Gironde » présentée par le Conservatoire du Littoral ;
 - Plan de répartition des volumes d'irrigation agricole 2020 pour le bassin des fleuves côtiers charentais par l'OUGC Saintonge ;
 - Présentation de la gestion de l'étiage Garonne pour l'année 2019 par le SMEAG.
- Dossiers réglementaires pour avis :
 - a. Présentation du dossier d'autorisation environnementale de mise en culture de 77 ha (céréale et maraichage) sur les communes de Salaunes et Saint Médard en Jalles.
 - b. Bilan non exhaustif des avis rendus par le bureau de la CLE 2015-2019 (dossiers d'autorisation environnementale).

Programme prévisionnel d'animation et d'actions 2020.

- Point sur l'animation de la CLE post élection municipale.
- Questions diverses.

Bilan de la CLE

Le 20 février 2020, la participation est de 35% de membres présents ou représentés. Cette commission a permis de présenter l'équipe du Pôle Eau de SMIDDEST ainsi que le nouveau directeur Jean-Luc Trouvat. Il s'agissait de la dernière CLE présidé par Philippe Plisson, Président de la CLE, qui a fait savoir qu'il ne représentera à aucun mandat. La prochaine Commission Locale de l'Eau interviendra après le prochain arrêté de composition suite aux élections municipales.

// REUNIONS DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

⇒ Vingtième réunion du Bureau la CLE : le 6 octobre 2020

Présents ou représentés : 12 membres sur 27

Sujets :

1. Récapitulatif des changements à venir pour la prochaine CLE.

2. Etat avancement 2020.
3. Perspectives programme 2021 :
 - Projets prévisionnels.
 - Zoom sur un projet: Etude de l'état de santé des poissons sauvages sur le territoire du SAGE EGma par la fédération de pêche et protection du milieu aquatique de Gironde.
4. Eau et urbanisme:
 - Validation de la note d'enjeux du SAGE EGma (élaborée avec le Département 33).
 - Présentation du stage de Valentin Charlier : intégration des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme.
5. Agenda / questions diverses.

Bilan du Bureau de la CLE

Le 6 octobre 2020, le taux de participation a été de 44 % de membres présents ou représentés. Le contexte sanitaire a considérablement modifié le calendrier prévisionnel. Le report des élections municipales a retardé la définition de la composition de la CLE.

Missions du bureau :

Le bureau de la CLE a délégation de la CLE pour donner les avis sur les dossiers soumis à la loi sur l'eau. Certains dossiers peuvent faire l'objet d'une consultation écrite auprès des membres du Bureau lorsqu'aucune réunion n'est possible dans le délai imparti. Certains dossiers qui ne sont pas directement concernés par le SAGE ne font pas nécessairement l'objet d'avis formels. A noter que le Bureau de la CLE a également pour mission de suivre les principales études lancées par le SMIDDEST pour le compte de la CLE, en tant que comité de pilotage.

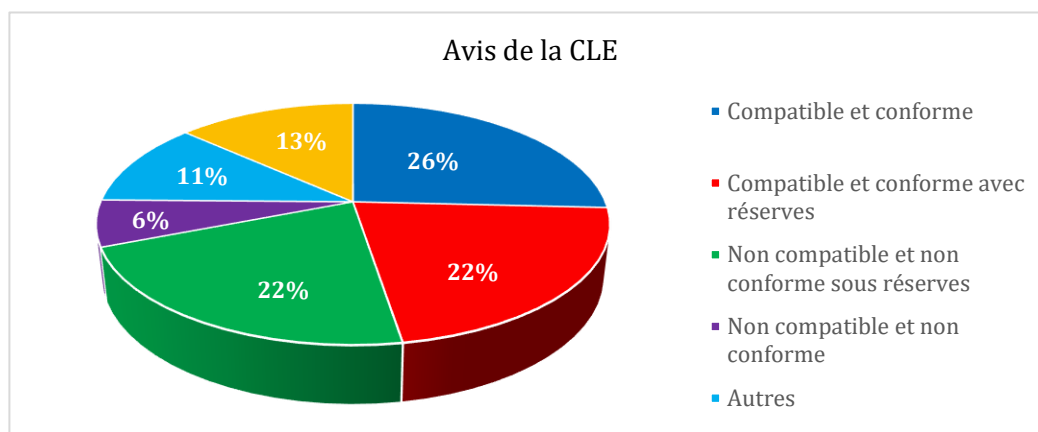
#4/ ANALYSE DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES – PREPARATION DES AVIS

Depuis l'approbation du SAGE, la CLE est sollicitée pour avis sur les dossiers d'autorisation environnementale (partie Loi sur l'Eau) des projets du territoire. Les volets « inondation » et « zones humides » sont soit analysés par les chargées de mission de ces thématiques, soit directement par l'animateur du SAGE selon la disponibilité de l'équipe et le niveau de technicité du dossier. L'animateur du SAGE coordonne la rédaction des notes de synthèse et proposition d'avis transmises, après validation du Président de la CLE, aux membres de la CLE ou du Bureau avant les réunions.

En 2020, 8 dossiers ont fait l'objet de demandes d'avis du bureau de la CLE et 6 dossiers ont fait l'objet de demandes d'avis de la cellule d'animation dans le cadre de la consultation préalable des services. Sur les dossiers pour lesquels le bureau de la CLE a dû rendre un avis :

- 1 a été considéré compatible et conforme au SAGE ;
- 3 ont été considérés compatible et conforme au SAGE, avec préconisations ;
- 1 a été considéré non compatibles et non conformes sous réserves ;
- 2 ont été considérés non compatible et non conforme ;
- 1 n'a pas pu faire l'objet d'avis (impossibilité de conclure à une conformité) ;
- 6 ont fait l'objet de recommandations techniques de la cellule d'animation dans le cadre de la consultation préalable des services.

Depuis l'approbation du SAGE, la CLE, le bureau de la CLE et la cellule technique ont émis 97 avis sur des projets soumis à la Loi sur l'Eau (cf. figure ci-contre).



Plus de 50% des projets impactent des zones humides et les dossiers de demande d'autorisation sont souvent encore incomplets voire défaillants concernant la mise en œuvre de la démarche Eviter-Réduire-Compenser et la réalisation des inventaires (critère sol notamment).

#5/ PROJET CONTROL ESTUAIRE : SUIVI DES CONTAMINANTS

Le projet **CONTROL Estuaire de la Gironde et milieux associés** (**CON**centRations en **pOL**luants dans l'estuaire de la Gironde et ses cours d'eau latéraux) porté par le **SMIDDEST** en collaboration avec **l'Université de Bordeaux** comprend deux volets :

- La coordination des porteurs de réseaux de suivis sur les **bassins versants latéraux** appartenant au périmètre du SAGE et la valorisation des résultats ;
- La caractérisation de la contamination de **l'estuaire** via une collaboration de recherche avec l'université de Bordeaux.

Les objectifs du projet CONTROL sont d'identifier les principales problématiques du SAGE vis-à-vis des contaminants chimiques et de développer un argumentaire technique en appui à la gestion de l'estuaire et de ses bassins versants latéraux à forts enjeux.

Ce projet a été entamé en mars 2019 pour une période de deux années. Les résultats présentés ici concernent le volet « estuaire » du projet CONTROL.

- Volet estuaire

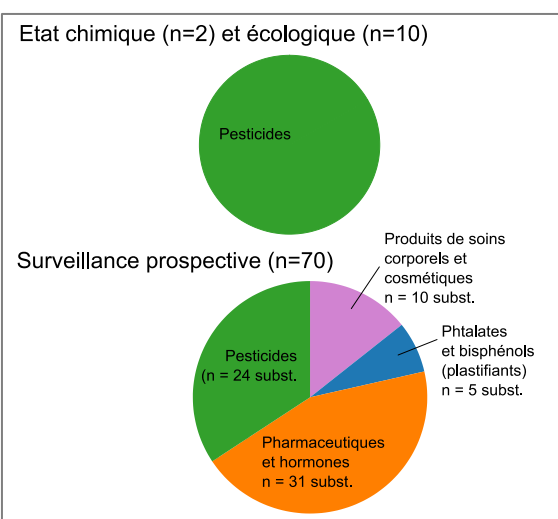
Les apports de micropolluants peuvent porter atteinte à la qualité des milieux aquatiques. Dans les estuaires et les grands fleuves tels que la Dordogne et la Garonne, les contaminants sont multiples en lien avec la diversité des activités sur leurs bassins versants. Et les concentrations sont généralement faibles par rapport aux petits cours d'eau. Les apports de micropolluants peuvent néanmoins provoquer des dépassements des valeurs fixées pour les critères de qualité environnementale.

Un certain nombre de substances réglementées au titre de la directive cadre sur l'eau ont d'ores et déjà été identifiées dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour Garonne. Il s'agit en premier lieu du cadmium dont les concentrations dépassent les seuils réglementaires dans les bivalves de l'estuaire. Il s'agit également du tributylétain et des hydrocarbures aromatiques polycycliques suite à des dépassements des seuils réglementaires mesurés dans les eaux de l'estuaire (IFREMER, 2018).

Dans le cadre du projet CONTROL, la plupart des substances recherchées dans l'estuaire et ses fleuves ne sont pas utilisées pour évaluer l'état chimique ou écologique des eaux de surface au sens de la directive cadre sur l'eau. Elles sont recherchées dans une démarche prospective de précision des niveaux et risques associés dans le but d'alimenter le travail d'identification de nouvelles substances potentielles de l'état chimique ou écologique. Ci-dessous, les points de suivi de la contamination de l'estuaire et les substances recherchées.

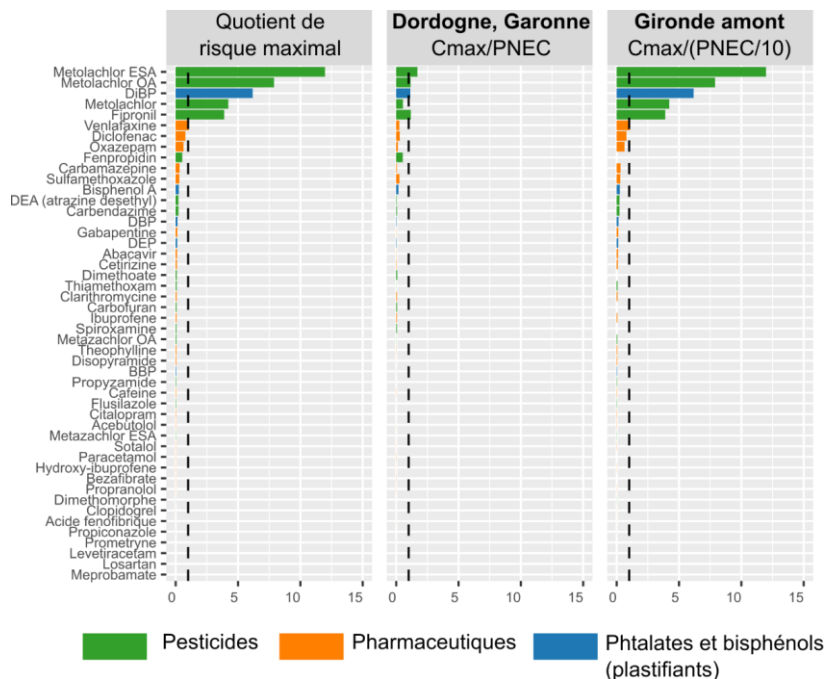
Les substances qui présentent un risque potentiel pour les écosystèmes sont identifiées par comparaison des concentrations mesurées dans l'estuaire et ses fleuves aux normes de qualité environnementale (NQE, substances de l'état chimique ou écologique) ou aux concentrations prédites sans effet (PNEC, substances de la surveillance prospective).

- Pour les substances de l'état chimique, aucun dépassement de NQE n'est observé.
- Pour les substances de l'état écologique, aucun dépassement de NQE n'est observé. Une vigilance doit être observée pour l'imidaclopride (qui a une NQE nationale relativement élevée par rapport à d'autres pays européens) et pour le métazachlore (dépassement épisodique de la NQE exprimée en moyenne annuelle).
- Pour les substances de la surveillance prospective, des dépassements épisodiques de la PNEC eau douce sont observés en Garonne. Des dépassements plus fréquents de la PNEC eau marine (*i.e.*, PNEC eau douce divisée par 10) sont observés en Gironde. Par ordre de priorité, les



substances concernées sont : les métabolites du métolachlore, le diisobutyl phthalate (DiBP), le métolachlore, le fipronil et la venlafaxine.

Aucun dépassement de NQE ou PNEC n'a donc été observé en Dordogne. Les substances prioritaires sont principalement des pesticides qui ont une origine agricole (métolachlore et métabolites) ou urbaine (fipronil). Concernant le diisobutylphthalate, il est difficile de conclure étant donné les difficultés d'échantillonnage et d'analyse associées à ce composé.



Coût de l'opération du projet CONTROL Estuaire pour le SMIDDEST: 220 k€ TTC

Opération financée par : AEAG (50%), Région Nouvelle-Aquitaine (19%), Conseil Départemental de la Gironde (11,4%), Conseil Départemental de la Charente-Maritime (3,9%), SMIDDEST (16%)

#6/ PLAN DE GESTION DES SEDIMENTS.

Depuis 2015, un plan de gestion des sédiments était en construction avec le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB). Il est né d'une volonté de la CLE du SAGE d'assurer une bonne gestion des sédiments de l'estuaire et du GPMB de renouveler son autorisation de dragage pour 10 ans.

Ce plan de gestion a été finalisé et validé en 2019. Il fait état de plusieurs documents, études disponibles sur le site internet du SMIDDEST.

Ce plan prévu pour une dizaine d'années comprend un certain nombre d'actions et d'études à mener, principalement par le GPMB, mais également par des collectivités (SMIDDEST par exemple).

Le 30 mars 2020, le comité technique devait avoir lieu afin d'être force de proposition dans le cadre des réponses aux obligations inscrites dans l'arrêté d'autorisation des opérations de dragage d'entretien du GPMB ainsi que de proposer et valider des protocoles d'études et de suivi dans le cadre du PGS et de l'autorisation du GPMB.

En raison de l'actualité vis-à-vis du COVID-19, le comité technique du 30 mars fut reporté.

Dans ce contexte, les premiers documents (protocoles, résultats) furent transmis au comité technique par voie électronique. Il a été proposé que les membres du comité se saisissent de ces documents et réagissent pour remarques/observations via une plateforme numérique. Ainsi, les échanges ont pu être maintenus et les fiches actions alimentées par le comité techniques.

#7/ ÉTUDE SUR LA GESTION DES EAUX USÉES DES NAVIRES DE L'ESTUAIRE

Les masses d'eau « estuaire de la Gironde amont » et « estuaire de la Gironde aval » **sont classées en mauvais état écologique et chimique** selon les critères de la DCE (sur la base des données 2018).

Le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés vise globalement **la préservation de l'estuaire de la Gironde et ces affluents** et, en tant que déclinaison locale du SDAGE Adour-Garonne, **l'amélioration de l'état des masses d'eaux**.

Partant de ce postulat, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE EGMA a développé une **stratégie qui prévoit l'amélioration de la connaissance** afin de mieux cibler les actions à mener. La «connaissance» concerne à la fois les milieux (zones humides, cours d'eau) et les usages (pratiques, gestion, économie).

Dans ce contexte, la CLE du SAGE, par l'intermédiaire du SMIDDEST, porteur de l'animation du SAGE, souhaite **approfondir ces connaissances concernant les pratiques des bateaux dans la gestion de leurs eaux à bord**. Pour cela, la CLE souhaite connaître le paysage de l'estuaire en termes de navigation, la réglementation en vigueur concernant la gestion des eaux à bord des navires et, au travers d'enquête, de rencontres, souhaite avoir un état des pratiques des navires sur le territoire de l'estuaire de la Gironde.

Ainsi, le 10 décembre 2020 a eu lieu la réunion de lancement de l'étude sur « La gestion des eaux usées des bateaux de l'Estuaire ». Cette réunion avait pour objectifs la présentation du bureau d'études mandaté (AKVO) et la déclinaison des étapes de l'étude.

Le travail à mener concerne la gestion des eaux à bord de certains navires du territoire du SAGE EGMA. On entend ici les eaux grises, eaux de lavages, vaisselles, utilisées pour la vie à bord du bateau, et les eaux noires, issues des toilettes.

Le travail sera découpé en 4 phases :

- **Phase 1** : Description du paysage en termes de navigation sur le territoire du SAGE : typologie des navires, fréquences, usages, trafic.
- **Phase 2** : État de la réglementation en vigueur pour les navires sur le territoire du SAGE en termes de gestion des eaux (usages AEP/eaux usées/eaux de lavage, collecte, traitement, réutilisation,...) et éventuellement par rapport à un niveau national.
- **Phase 3** : État des pratiques de gestion de ces eaux.
- **Phase 4** : Identifier des axes de travail, d'amélioration, des perspectives le cas échéant.

Le comité de suivi pour cette étude est constitué des structures suivantes :

- DDTM 17 ;
- DDTM 33 ;
- DDT 31 ;
- DREAL Nouvelle-Aquitaine ;
- Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- Département 17 ;
- Département 33 ;
- Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- Grand Port Maritime de Bordeaux ;
- Bordeaux Métropole ;
- IFREMER ;
- ARS ;
- Union Maritime et Portuaire de Bordeaux.

#8/ PROJET SIGESTUAIRE

Le projet SIGESTUAIRE est un projet de **mutualisation** de l'information géographique entre les partenaires et acteurs de la gestion de la ressource en eau à l'échelle du SAGE. Le SIGESTUAIRE est un projet porté par le SMIDDEST visant à **renforcer la connaissance** sur le territoire de l'Estuaire de la Gironde et ses milieux associés ;

L'objectif de ce projet est de développer un Système d'Information Géographique en ligne afin de **centraliser et valoriser** les données selon les différents enjeux du **SAGE** et du **PAPI**, permettant la mise en œuvre d'une gestion coordonnée et globale du territoire.

Le projet SIGESTUAIRE a été initialement engagé courant 2017 – 2018. Le SMIDDEST souhaite mener à terme ce projet. C'est pourquoi un géomaticien a été recruté fin 2020 afin relancer le SIGESTUAIRE.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2021, le SMIDDEST alors pu établir un point complet et précis de ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire. Dans ce sens, le Syndicat a réalisé :

- Un état des lieux technique et financier du projet ;
- Une prise de contact avec l'intégralité des partenaires et des acteurs de la gestion de l'eau ;
- Une réflexion poussée sur le devenir du projet.

Retour sur l'état des lieux :

Durant les années 2017 et 2018, le projet SIGESTUAIRE à considérablement avancé. Une interface cartographique en **phase de test** a été développée. L'interface contient une première base de données.

Bien que la majorité des différentes étapes de réalisation du projet aient été réalisés, il est important que le SMIDDEST **actualise les besoins** de ses partenaires et définisse une **méthodologie de travail adaptée** pour clôturer le projet.

Retour sur les temps d'échange des partenaires et acteurs de la gestion de la ressource en eau :

De manière générale les acteurs de l'eau s'intéressent de près à ce projet. Le SIGESTUAIRE répond à ce besoin grandissant de mutualisation et des données.

Bien que le renforcement de la connaissance à l'échelle estuarienne demeure l'un des moteurs de ce projet, la nécessité **d'accéder facilement** aux données, de **mesurer l'état** de l'Estuaire de la Gironde et **l'amélioration de la visibilité** sur les actions menées, tendent à devenir une réelle nécessité.

Conclusion et prospective :

Le SMIDDEST définit l'Estuaire comme un lieu de **coordination** et mise en **cohérence d'objectifs** divers selon des niveaux d'échelles enchâssées. Le projet SIGESTUAIRE s'inscrit pleinement dans ce cadre puisqu'il suscite la **concertation** entre les acteurs, la mise en place d'un **patrimoine commun** de données géographiques et pour répondre à un **objectif commun**.

Le SMIDDEST souhaite alors renforcer l'impulsion collective en jouant son rôle **d'ensablier** dans le but de mener à terme ce **projet collaboratif**. Enfin, au regard des temps d'échanges et réunion réalisés, le SMIDDEST prend pleinement conscience qu'au-delà du renforcement de la connaissance, l'accès aux informations géographiques et la caractérisation de l'état de l'Estuaire sont des enjeux émergents.

Le **SAGE** « Estuaire de la Gironde et milieux associés » se révèle alors être le ciment qui lie les partenaires et acteurs de la gestion de la ressource en eau à l'échelle estuarienne. En effet, le Schéma d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau, retranscrit des objectifs communs au travers les actions et missions respectives des acteurs estuariens.

Le SMIDDEST tend alors à replacer le **SAGE, ses enjeux et ses dispositions** au cœur du projet SIGESTUAIRE.

Un travail d'actualisation du projet s'est alors amorcé début 2021 dans le but de promouvoir l'impulsion collective dans le renforcement de la connaissance, la caractérisation de l'état de l'Estuaire de la Gironde et permettre une meilleure accessibilité aux données géographiques pour les acteurs œuvrant à une meilleure gestion de la ressource en eau.

#9/ SEMINAIRE « DONNEES ESTUAIRE »

Lors de diverses réunions entre partenaires, le besoin de mutualiser et de partager la connaissance sur les thématiques de l'eau s'est souvent fait ressentir. De nombreuses études sont produites, mais elles ne sont pas forcément partagées ou dans des cercles restreints. Ainsi, de nombreuses données existent et sont diffusables mais la plupart des acteurs l'ignorent.

A cette occasion, la question de la coordination scientifique des études et données produites dans l'estuaire de la Gironde a également été soulevée. Pour cela, l'idée de l'organisation d'une journée sous forme de colloque a été suggérée. Le SMIDDEST portant dans ses missions l'organisation/coordination de ce type d'action, la structure a été en charge de l'organisation du séminaire en partenariat avec d'autres structures.

Le résultat attendu est de faciliter les échanges entre les acteurs de l'eau et ainsi d'améliorer la connaissance de l'estuaire.

Le séminaire s'est déroulé le mercredi 04 novembre 2020 en visioconférence.

Le programme était le suivant :

Mercredi matin :

Une application concrète de la production de données, des modèles pour comprendre le fonctionnement de l'estuaire.

- Quels modèles sur l'estuaire ? Etat des lieux - **Aldo Sottolichio (EPOC/Université de Bordeaux)**;
- Anticipation des impacts climatiques en Garonne – **Fabrice Klein (Grand Port Maritime de Bordeaux) et Nicolas Huybrechts (CEREMA)** ;
- Acquisition et exploitation des données dans le domaine maritime et fluvial – **Marc Lafosse (Energie de la Lune)**.

La production de données, pour mieux gérer un territoire.

- État des lieux de la qualité des eaux de surface des bassins versants du syndicat du Moron et perspectives de suivi – **Sébastien Nys (Syndicat de bassin versant du Moron)** ;
- Présentation du réseau départemental de suivi de la qualité des eaux des rivières de Charente-Maritime - **Lydie Lebars (Conseil Départemental 17)** ;
- Suivi de la qualité des eaux superficielles en Charente-Maritime, vers le développement d'un outil spécifique aux marais - **Olivier Philippine (UNIMA)**.

Mercredi après-midi :

Atelier 1 :

- Quelles interactions entre producteurs et utilisateurs ?
- Quels obstacles à l'échange de données ?
- Comment améliorer les échanges entre producteurs et utilisateurs de données ? – **Sabine Schmidt (EPOC/Université de Bordeaux) et Valérie Briche (SMIDDEST)** ;

Atelier 2 :

- Un outil d'échanges : la mutualisation des données.
- Sous quelles conditions et par quels moyens une mutualisation des données est-elle possible? - **Juliette Gaillard (EPOC – SMIDDEST)**.

Le séminaire a regroupé 28 participants sur la journée

#10/ MISE EN RESEAU – ANIMATION DU TERRITOIRE

Afin d'assurer la mise en œuvre du SAGE, et dans le but d'assurer un suivi et une représentation du SAGE dans les différents dossiers en cours sur le territoire, l'animateur du SAGE a rencontré de nombreux acteurs et participé à de multiples réunions (hors réunions internes).

Rencontre IOODE : 21 janvier 2020.

Comité Technique – Valorisation des rives de l'estuaire : 23 janvier 2020.

Rencontre CEN : 28 janvier 2020.

Rencontre PIGMA : 29 janvier 2020.

Réunion de suivi – Projet Territorial de Biodiversité : 10 février 2020.

Réunion – Mesures compensatoire des Zones Humides du Taillon : 17 février 2020.

Comité de Pilotage – Mesures compensatoires « Moulin Duprat » : 24 février 2020.

Réunion Agence de l'Eau Adour-Garonne : 3 mars 2020
Rencontre MIGADO : 11 mars 2020.
Réunion Aménag'eau : 17 mars 2020.
Comité départemental de l'Eau : 17 mars 2020.
Réunion – Plan de Gestion des Sédiments : 18 mars 2020.
Journée Agence de l'Eau Adour-Garonne – Réseau de Contrôle de Surveillance : 24 mars 2020.
Réunions I-SEA : 31 mars 2020 et 10 juin 2020.
Réunion de lancement – Plan de Gestion unique des marais du Conseiller et les Mathes du Paladon : 14 avril 2020.
Réunion Biogaz Médoc : 6 mai 2020.
Prélèvement étude CONTROL : 12 mai 2020.
Projet AZEMA : 15 mai 2020.
Conférence « Programme d'actions Biodiver'Cité #2 » : 25 mai 2020.
Conférence « L'Estuaire pour tous » : 19 juin 2020.
Réunion IFREE : 27 août 2020
Prélèvement étude CONTROL : 1 septembre 2020
Réunion dossier AE Eau Bourde : 7 septembre 2020
Réunion PNR – Transversalité carte PNR / SAGE Estuaire : 8 septembre 2020
Réunion projet forum estuarien 2021 : 23 septembre 2020
Comité de suivi environnemental – Projet de recalibrage et renforcement de le RD209 : 24 septembre 2020
Réunion Agence de l'Eau Adour-Garonne : 25 septembre 2020
Comité de suivi OIM Aéroparc : 28 septembre 2020
Réunion « cadrage » DDAE : 19 octobre 2020
Comité de Pilotage étude CONTROL : 20 octobre 2020
Séminaire de données : 4 novembre 2020



12, rue Saint-Simon ■33390 Blaye ■Tél : 05 57 42 28 76 ■Fax : 05 57 42 75 10

www.smiddest.fr - contact@smiddest.fr